

Extrait du Régistre des Délibérations
du Conseil de fabrique de l'Eglise de
Vanchy, commune de Lanceran.

Le jourd'hui premier juillet et premier dimanche
du dit mois mil huit cent trente Deux, Le Conseil
de fabrique de l'Eglise succursale de Vanchy,
convoque le dimanche précédent au prône de la
Sainte messe paroissiale, Tous les membres réunis au dit
Conseil municipal pour au lieu ordinaire de ses séances, Le président
Joseph Dillet a déclaré la séance ouverte, ensuite
François Jaquinod a fait Lecture de l'exposé en
date du mois d'avril dernier, fait par les membres
du Bureau de la dite fabrique sur l'état présent
de l'Eglise de Vanchy, lequel exposé est ainsi
Conçu:

Les membres du Bureau de l'Eglise de Vanchy,
foussignés, font observer au Conseil de fabrique de
la dite paroisse, que l'Eglise de Vanchy se trouve
dans un état de dégradation et de vétusté
considérable; La Voûte de l'Eglise est dégarinée en
plusieurs endroits de plâtre qui se détache à chaque
instant et expose les fidèles à recevoir du mécontentement
de grandes ouvertures de pratiquent et d'augmenter
à la Voûte de la nef et du chœur; Le toit de la
sacristie est entièrement pourri, Le faux pied de la
nef, expose à chaque instant les personnes à tomber
par les creux formés entre les cadettes de mollasse
qui ont besoin d'être renouvelées; La face sud en
dehors de l'Eglise est entièrement dégarinée de plâtre
de longue L'exarce s'y forment, L'autel est dans
un état pitoyable et indécemment à la célébration du

Culte; si l'on ne pourroit le plus vite possible
à toutes les réparations urgentes, l'église
bientôt fera hors de service. Nous soussigné
Membre du Bureau appelons l'attention
du conseil de fabrique sur les réparations
à faire à l'église de Vanchy. »

Pour cet exposé, le conseil de fabrique
considérant qu'il est conforme à l'exacte vérité,
mais que la nullité des ressources et de toutes
espèces de revenus de la fabrique de l'église
de Vanchy, a fait différer jusqu'à ce jour des
réparations que le conseil a toujours
reconnues urgentes, espérant sur les
secours du Gouvernement pour y faire face;

Considérant que sur les secours accordés
par le Gouvernement à l'église de Vanchy
pendant les années 1826, 1827, 1828, 1829,
1830, montant ensemble à la somme de
treize cents francs, il reste disponible une
somme de six cent soixante dix neuf francs
vingt centimes;

Considérant que le moment est venu
de faire emploi de ces secours, et de pourvoir
aux réparations urgentes de l'église;

Le conseil est d'avis à l'unanimité
qu'un devis des réparations à faire à l'église

ce devis doit adressé à Messieurs Les sous-
préfet et préfet du département de l'Ain qui
seront procéder à l'exécution des réparations
désignées dans le dit devis, comme ils avisent
bon être. Le secrétaire du conseil de fabrique
est chargé de l'envoi du devis auquel il
joindra copie de la présente délibération
fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus au presbitère de Vanchy.

Ainsi est signé au Régistre:
Billet, Gervais curé, Lançon maire,
Guichon, Flechere, Chappas et Jaquinod.
pour extrait conforme au Régistre.

Jaquinod
Secrétaire

Vu pour légalisation de la signature du fr
Jaquinod secrétaire de la fabrique de Vanchy
apposée devant nous ce jourd'hui dix septembre 1832

Lançon
maire

